

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°84

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE Cérémonies commémoratives

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Vu l'organisation des cérémonies commémoratives,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant la durée de ces manifestations qui se dérouleront à NEAUFLES-SAINT-MARTIN, le vendredi 11 novembre 2022 de 11 h à 12 h.

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Du fait de l'organisation de ces cérémonies commémoratives,

Le vendredi 11 novembre 2022 de 11 h 00 à 12 h 00

La circulation sera bloquée rue Sylvain Sénécaux puis rue Franquette.

Il est rappelé que pendant l'hymne national, les véhicules devront être stationnés moteur éteint.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Neaufles-Saint-Martin

Article 4 : Ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de GISORS,

Fait à Neaufles Saint Martin, le 8 novembre 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

